

**COMMUNE DE GENÇAY**  
**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 septembre 2012**

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers:

Martine BIAIS, Jean BERGER, Guy BOUCHET, François BOCK, Robert DENIS, Jacques DEMELLIER, Annie FULIGNI, Monique GUILLEMINEAU, Francis GUYOT, Valérie HABERBUSH, Bernard HIPPEAU, Arnaud LELONG, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Absents excusés avec pouvoir : Jean - Jacques CHEVRIER, Claude FERRON,  
Absents excusés sans pouvoir : Francis GUICHARD, Jacques ELIAS.

Secrétariat : Isabelle MAYET.

**1 - Approbation du procès-verbal du 28 juin 2012.**

- Le procès-verbal est validé par la totalité des membres présents au conseil.

**2 - Réunions et manifestations prévues en septembre 2012.**

- Document joint en annexe.

**3 - Informations municipales.**

3.1 L'été à Gençay.

- Sport pour tous : activités sportives, participation de 486 enfants sur 6 semaines
- Sport et handicap : suite au succès rencontré l'an passé, une semaine a été reconduite cette année. Pour être en phase avec l'actualité (J.O.), il a été organisé des mini-olympiades très suivies par de nombreux participants.
  - Festival de l'accordéon : même succès que l'an passé.
  - Festival « au fil de l'eau » : cette année, les manifestations se sont déroulées hors Gençay et n'ont pas remportées le succès escompté.
  - Marché des producteurs : nombreux participants à cette soirée conviviale.
  - Rentrée scolaire : Madame le recteur nous a fait l'honneur de sa présence le jour J

3.2 - Petite enfance.

- Installation du mobilier en cours.
- Panneau à commander.
- Installation PMI en novembre.

3.3 - Gendarmerie.

- Rappel du coût de la construction: 1 408613,70 € auquel il faut ajouter à ce jour des avenants au marché : ( plus-value : étanchéité 1554 € TTC et 3408 € TTC pour la VRD )
- Démarrage du chantier avec un mois de retard.

3.4 Station d'épuration.

- Les essais de garantie se sont réalisés du 24 au 27 juillet.
- L'ensemble des paramètres et flux mesurés sont conformes à la norme de rejet.
- Quelques dépassements de puissance instantanée sur une des pompes de relevage, ainsi que sur un ventilateur.
- Réception définitive sans réserve prononcée le 04 septembre.

3.5 - Écoles.

- Les travaux planifiés pendant la période des vacances scolaires ont été réalisés.
- Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) : la demande de subvention pour les travaux de rénovation du groupe scolaire a été refusée par le préfet de la Vienne.
  - Il reste possible, de solliciter une nouvelle présentation du projet au titre de la DETR 2013.

3.6 - Voirie.

- Réfection des trottoirs rue des Vignes terminée.

**4 - Délibérations.**

4.1 - Tarification de la location de la salle des fêtes.

- Nouvelle grille tarifaire plus renseignée.

***A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord de principe et demandent au maire de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposent en la matière.***

4.2 - Révision de la délibération du 29 mars 2012 : location de bureaux au député.

- Rectification de la date de location du bureau de permanence : du 1er avril au 15 juin 2012 et non du 1er mai au 15 juin 2012. Cette nouvelle délibération remplace et annule celle du 29 mars 2012.

***Après en avoir débattu, le Conseil municipal autorise le maire à prendre les dispositions nécessaires pour faire suivre au mandataire financier les factures de location***

4.3 - Location d'un terrain à la S.A.R.L. « Les Charmilles » (Intermarché).

- Un bail commercial a été signé entre la société les Charmilles et la commune, il est stipulé que le loyer sera indexé sur l'indice national du coût de la construction du 4ème trimestre N -1 . L'indice de la construction a augmenté cette

année de 6,85 %.

- Le maire propose de répercuter le taux de l'indice sur les loyers du 1er septembre 2012 au 31 août 2013, soit 1747,34 € payable d'avance et trimestriellement.

**Les membres du conseil municipal valident la suggestion du maire et lui demandent de prendre les mesures qui s'imposent.**

4.4 - Renouvellement du bail de location d'un terrain appartenant au C.C.A.S. de Saint Maurice.

- Parcelle n°28 de la section D, appelée « le Bout du monde »
- Location pour une période de 6 ans (du 29 septembre 2012 au 28 septembre 2018).
- Le montant de la location est fixé à 175 € révisable annuellement selon la réglementation en vigueur pour les baux.

**Les conseillers municipaux demandent au maire de bien vouloir se renseigner sur le bien fondé de ce bail.**

4.5 - Tarification du contrat FRERY, (concessionnaire de droits de place).

- Concerne l'occupation des places et des halles afférents aux marchands ambulants.

Si augmentation du coût des droits de place par le concessionnaire, celle-ci sera répercutée intégralement et prendra vigueur au 1er janvier 2013.

**Les membres du conseil approuvent la proposition du maire.**

4.6 - Paiement des heures de secrétariat effectuées pour les élections.

- Les heures supplémentaires seront rétribuées selon la réglementation soit : le montant de chaque heure effectuée est multiplié par un facteur K de 1,25, celui-ci majoré des 2/3.

**A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord et demandent au maire de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposent afin de régulariser les salaires des secrétaires ayant participé aux échéances électorales.**

4.7 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

- La commission administrative paritaire a donné une suite favorable à la nomination au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de Madame Isabelle MAYET.

4.8 - Création d'un poste d'ASTEM principal 1ère classe.

- La commission administrative paritaire, après étude du dossier qui lui a été soumis, a émis un avis favorable à la demande de promouvoir Madame Martine DURAND au grade de ATSEM principal de 1ère classe.

4.9 - Création d'un poste d'agent à temps partiel

- Ouverture d'un poste à temps non complet en C.A.E. : (24 heures/semaine).
- Mme Giraud, qui travaille actuellement à l'école, sera désormais chargée de l'entretien des locaux de la Mutuelle Petite Enfance.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité suivent les propositions du maire ( ouverture et fermeture de 2 postes= 4.7/4.8/4.9, emploi d'un C.A.E. à temps non complet) et lui donnent le pouvoir de prendre les mesures qui s'imposent.**

4.10 - Sorégies, devis pour réparation du vandalisme sur l'éclairage public de la Liardière.

- Proposition 1 : remise en état de l'installation EP dans sa totalité, (montant 5807,41 € TTC).
- Proposition 2 : remise en état de l'installation EP avec suppression d'un point lumineux sur 2, montant 4161,34 € TTC.
- Les points lumineux récupérés seront réutilisés pour de nouvelles installations.

**Les membres du conseil optent pour la proposition n°2 et donnent pouvoir au maire la signature du de vis L 20000656.**

4.11 - Vente d'un terrain à la C.C. Pays Civrasiens.

- Agrandissement de la zone de la déchetterie : vente du terrain après estimation des Domaines.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donnent leur accord de principe et demandent au maire de prendre les dispositions nécessaires.**

4.12 - Adhésion du syndicat de l'eau de la région de Lusignan au SIVEER.

**Pas d'objection de la part des membres du conseil municipal.**

4.13 - Projet Patrick THOUVENIN : modification simplifiée du P.L.U.

- Ouverture d'un magasin de viande porcine de 230 m², la surface dépassant 100 m², une modification du P.L.U. est obligatoire.

**Le conseil municipal donne une suite favorable à la demande de monsieur THOUVENIN mais demande réflexion sur d'autres modifications qui seraient à apporter au P.L.U.**

4.14 - Achat camion.

- Remplacement d'un camion, le maire propose de transférer la somme nécessaire à l'achat d'un camion de la ligne budgétaire "dépenses imprévues" sur une nouvelle ligne de dépense libellée "Achat camion".

**Les membres du conseil valident la proposition du maire.**

4.15 - Réforme territoriale: dissolution SISIS.

- Le syndicat Intercommunal pour le Service Incendie et de Secours du secteur de Gençay, gère 3 bâtiments à Sommières, Usson, Gençay.
- Les centres de Sommières et de Usson appartiennent au SISIS, le SDIS prenant en charge l'intégralité des intérêts de l'emprunt encore en cours à Usson du Poitou.
- La caserne de Gençay entièrement payée, n'appartient plus au syndicat, mais a été donnée au SDIS.
- Transfert de l'actif et du Passif : estimation des domaines 245 574 €
- Trésorerie à répartir : Gençay 40 % et 60% sur les autres communes membres.
- A charge Gençay : 98 230 €, autres communes, le solde 147 344 €

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité valident les propositions du maire et lui demandent de prendre les dispositions qui s'imposent en la matière.**

4.16 - Réforme territoriale : dissolution du SIPG.

- Perception de Gençay : rachat de l'appartement (245000 €) selon l'estimation des Domaines.
- Des travaux seront à effectuer pour séparation du logement/perception, si l'on envisage la réparation de ce logement.

**Le conseil municipal après délibération donnent un avis favorable à la proposition du maire et lui demandent d'instruire le dossier.**

4.17 - Réforme territoriale : fusion des syndicats d'électricité.

- Modification du périmètre du S.I.E.E.D.V. L'actuel périmètre du syndicat d'électricité de la Gartempe sera inclus dans celui du SIEEDV.

**Avis favorable du conseil municipal.**

4.18 - Réforme territoriale : fusion des syndicats de rivières du bassin du Clain.

- Suite à la réception de l'arrête du 09 juillet 2012 portant projet de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des structures relevant du bassin du Clain, le syndicat mixte du Val de Clouère souhaite émettre un avis défavorable au projet.
- En conséquence le SMA du Val de Clouère fait appel par recours gracieux.
- Le SMA demande aux communes et communautés de communes adhérentes au syndicat d'émettre également leur avis avant le 09 octobre 2012.

**Les membres présents du conseil demandent un délai de réflexion, avant de se prononcer.**

4.19 - Nom des rues du village de la Liardière.

- Deux rues sont baptisées : route de Puy-Félix, impasse du puits.

**Le conseil municipal valide les noms retenus des rues.**

4.20 - Nom de la rue du lotissement PIGEAU à la Liardière.

- Nom proposé : rue Anne-Marie.

**Les membres du conseil à l'unanimité retiennent l'appellation proposée.**

4.21 - Avenants construction de la gendarmerie.

- Lot 01 V.R.D. : avenant n°2 : travaux complémentaires (fossé) , montant = 3408,60 € TTC.
- Pour d'autres travaux en V.R.D., il est à noter qu' un autre avenant a déjà été accepté ( 38411 € TTC)
- Lot 04 Étanchéité : avenant n° 1 : travaux modificatifs (Isolation), montant : 1553,88 € TTC.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord et donnent au maire le pouvoir de signature pour ces deux avenants.**

## **5 - Autres demandes et informations diverses.**

5.1 - Échappée Belle.

- Les compagnons de la Clouère organisent le dimanche 28 octobre 2012 à 9h30 la 13ème édition de « L'Échappée Belle », course pédestre.
- Cette manifestation se déroule sur les communes de Saint-Maurice et de Gençay, contribuant à l'animation et à la découverte du sud Vienne.

**Le Conseil autorise le maire à apporter le concours de la commune à cette manifestation.**

5.2 - Association Emmaüs, 2012 : centenaire de la naissance de l'abbé Pierre.

- Une sculpture de l'abbé Pierre et de ses compagnons réalisée par des artistes locaux doit être installée sur un rond-point de Châtellerault, à cet égard l'association sollicite une participation financière à ce projet.

**Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.**

5.3 - Rapport d'activité 2011 du syndicat d'électricité de la Vienne.

- Réception du rapport des 4 structures (SIEEDV, SERGIES, SOREGIES, SRD) qui rendent compte des actions menées au cours de l'année 2011.
  - SIEEDV : Enquête de satisfaction : 96% des résidentiels sont satisfaits des prestations
  - : Réclamations : en légère hausse.
  - : Développement voltaïque : doublement de la production.
  - : Investissements accrus : + 7% par rapport à 2010.
  - SERGIES : Aménagement et exploitation des moyens de production décentralisés.
  - : Bilan financier positif : résultat net 773 K€ pour un produit d'exploitation de 5674 K€.

- SOREGIES : Montant net du C.A : 265 M€, produits d'exploitation : 269 M€  
: Charges exploitation : 257M€ .  
: Résultat net : 30 M€.
- SRD : Depuis son passage en SAEML, SRD est directement et majoritairement (66%) rattaché au Syndicat des énergies de la Vienne, Cette adaptation de son statut permet de conforter le service public local de la distribution de l'électricité dans le département de la Vienne grâce à un contrôle direct du concessionnaire, renforçant ainsi le rôle des communes .

#### 5.4 - Rapport sur le prix et de la qualité de l'eau.

- La télégestion des équipements permet un suivi en temps réel du fonctionnement des équipements et des réseaux.
- Evolution des dépenses électriques
- Tarification : (redevance, hors abonnement et taxe pollution, liée aux m<sup>3</sup> consommés en HT appliqué aux usagers :

| Comparatif et évolution des différents paramètres |                 |                   |            |
|---|-----------------|-------------------|------------|
| Année   | 2010            | 2011              | Évolution  |
| Évolution des dépenses électriques (Kw/h)         | 331091          | 300320            | ↘          |
| Volume introduit                                  | 388 669 m3      | 391 853 m3        | + (0, 82%) |
| Volume vendu                                      | 321778 m3       | 307853 m3         | - (4, 33%) |
| Nombre abonnés                                    | 3123            | 3144              | + (0,67 %) |
| Gestion des compteurs                             | 3103            | 3123              |            |
| Rendement du réseau                               | 83,00%          | 78,90%            | - ( 4,1 %) |
| Volume non compté en m3 / km/ j                   | 0,711 m3/ Km /j | 0,876 m3 / km / j |            |
| Coût abonnement                                   | 44,40 € H.T     | 45,73 € H.T       | + ( 2,99%) |
| Taxe pollution                                    | 27,60 €         | 28,80 €           |            |
| Redevance : Consommation                          |                 |                   |            |
| - Tranche 1 ( 0-100 m3)                           | 1,177 €         | 1,177 €           |            |
| - Tranche 2 (101-300 m3)                          | 0,976 €         | 0,766 €           |            |
| - Tranche 3 (301-1000m3)                          | 0,744 €         | 0,454 €           |            |
| - Tranche 4 ( > 1000m3)                           | 0,441 €         | 0,441 €           |            |
| Évolution des recettes                            | 494 206,000 €   | 513 950,000 €     |            |

- Travaux d'ouvrage : réfection du château d'eau de Gençay pour un montant de 165 K €
- Prévision budgétaire : 286 K€ . (Rappel 2011:200K €).
- Indicateurs de performance : Contrôle officiel assuré par l'ARS, qui a fait effectuer en 2011:  
- 16 analyses sur eau brute. - 10 analyses sur eau traitée.- 20 analyses sur le réseau.

***Le taux de conformité sur eau traitée et eau distribuée est de 100 % pour la bactériologie et de 100 % pour les paramètres physico-chimique-chimiques.***

#### 5.5 - Permis de construire déposé par la SCI « Intermarché »

- Permis de construire pour l'aménagement de 3 commerces, refusé en l'état actuel du projet.

**Prochain conseil le jeudi le 27 septembre à 20h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h30.

B.Hippeau